



# 2021

## Rapport du compte administratif

.....

## Table des matières

I.	Contexte et bilan .....	3
II.	La chaîne de l'épargne et l'équilibre du budget .....	4
III.	La section de fonctionnement .....	6
A.	Les recettes de fonctionnement.....	6
1.	Les flux financiers avec Toulouse Métropole.....	7
2.	Dotations, subventions et participations .....	9
3.	Le produit de la fiscalité locale directe.....	11
4.	Le produit de la fiscalité indirecte et les autres taxes locales.....	14
5.	Les autres produits de fonctionnement.....	15
B.	Les dépenses de fonctionnement .....	18
1.	Les achats de biens et de services .....	19
2.	Les dépenses de personnel .....	19
3.	Les subventions et prestations .....	21
4.	Les provisions.....	22
5.	Les frais financiers.....	22
IV.	L'investissement et son financement .....	23
A.	Les dépenses d'investissement.....	23
1.	Les dépenses d'investissement par nature .....	23
2.	La Programmation Pluriannuelle des Investissements .....	24
B.	Le financement de l'investissement.....	27
1.	Les recettes d'investissement .....	27
2.	L'emprunt .....	29
V.	L'endettement.....	30
A.	Evolution de l'encours .....	30
B.	Capacité de désendettement.....	32
C.	Extinction de l'encours de dette.....	33

## I. Contexte et bilan

### **Les comptes de la Mairie de Toulouse ont encore été fortement impactés en 2021 par les conséquences de la crise sanitaire de la Covid 19.**

Malgré une nouvelle période de confinement, les activités de la Mairie de Toulouse ont retrouvé des rythmes d'activité quasi normaux. Dans le même temps, la collectivité a du continuer d'assumer des charges liées à la gestion de la crise sanitaire, qu'il s'agisse de l'ouverture de centres de vaccination et de dépistage ou encore de la mise en œuvre des protocoles sanitaires.

Le retour d'une dynamique fiscale, la réouverture des équipements publics, qui a eu pour conséquence d'augmenter les produits des services, ont permis que l'épargne nette dégagée de la section de fonctionnement dépasse les 45 M€, sans pour autant qu'elle retrouve le niveau d'avant crise.

### **La structure des recettes fiscales de la Mairie de Toulouse a été profondément modifiée en 2021.**

Pour compenser la suppression de la taxe d'habitation, la Mairie de Toulouse bénéficie désormais ainsi depuis l'année dernière du foncier bâti qu'aurait normalement levé le département de la Haute-Garonne, dont le produit est écrêté au niveau de la perte de produit de taxe d'habitation au profit des communes françaises potentiellement sous-compensées. Cette réforme conduit à une décorrélation entre le produit cotisé par le contribuable et celui perçu par la commune, puisqu'une partie du produit assis sur le territoire de la commune n'est pas redistribué à celle-ci.

Par ailleurs, dans le cadre du dispositif de transfert de la fiscalité des communes vers Toulouse Métropole consécutivement à l'harmonisation des taux de TEOM, le taux de TFPB a été ajusté à la baisse passant de 42,19% (avec la bascule du foncier départemental) à 35,35%. Cette baisse du taux de foncier bâti communal compensée par une majoration de l'attribution de compensation pour la collectivité à hauteur de 49 M€ a permis d'harmoniser le taux de TEOM, contre 8 taux précédemment de la métropole, sans accroître la pression fiscale qui pèse sur les toulousains.

Enfin, dans le cadre du Plan de Relance, la réforme des impôts de production a réduit de moitié le cotisation foncière des entreprises et la TFPB pour les établissements industriels. Pour la Mairie de Toulouse, la perte de TFPB consécutive à cette réforme fait l'objet d'une compensation intégrale à hauteur de 16,4 M€.

**L'année 2021 a enfin été marquée par l'adoption de la programmation pluriannuelle des investissements communaux**, pour un volume de près de 950 M€ sur la période 2021-2026.

## II. La chaîne de l'épargne et l'équilibre du budget

En 2021, les niveaux d'épargne progressent sans retrouver leurs niveaux d'avant crise.

Avec la reprise des activités les dépenses de fonctionnement progressent de près de 16 M€. Elles continuent d'intégrer les dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire (centre de vaccination, de dépistage, mise en œuvre des protocoles sanitaires...).

En parallèle, les recettes de fonctionnement progressent de 27 M€ grâce à la dynamique des bases fiscales et des produits des services suite à la réouverture des équipements.

Le remboursement de l'annuité d'emprunt pèse sur l'épargne pour 19 M€ (+3,5 M€ par rapport à 2020).

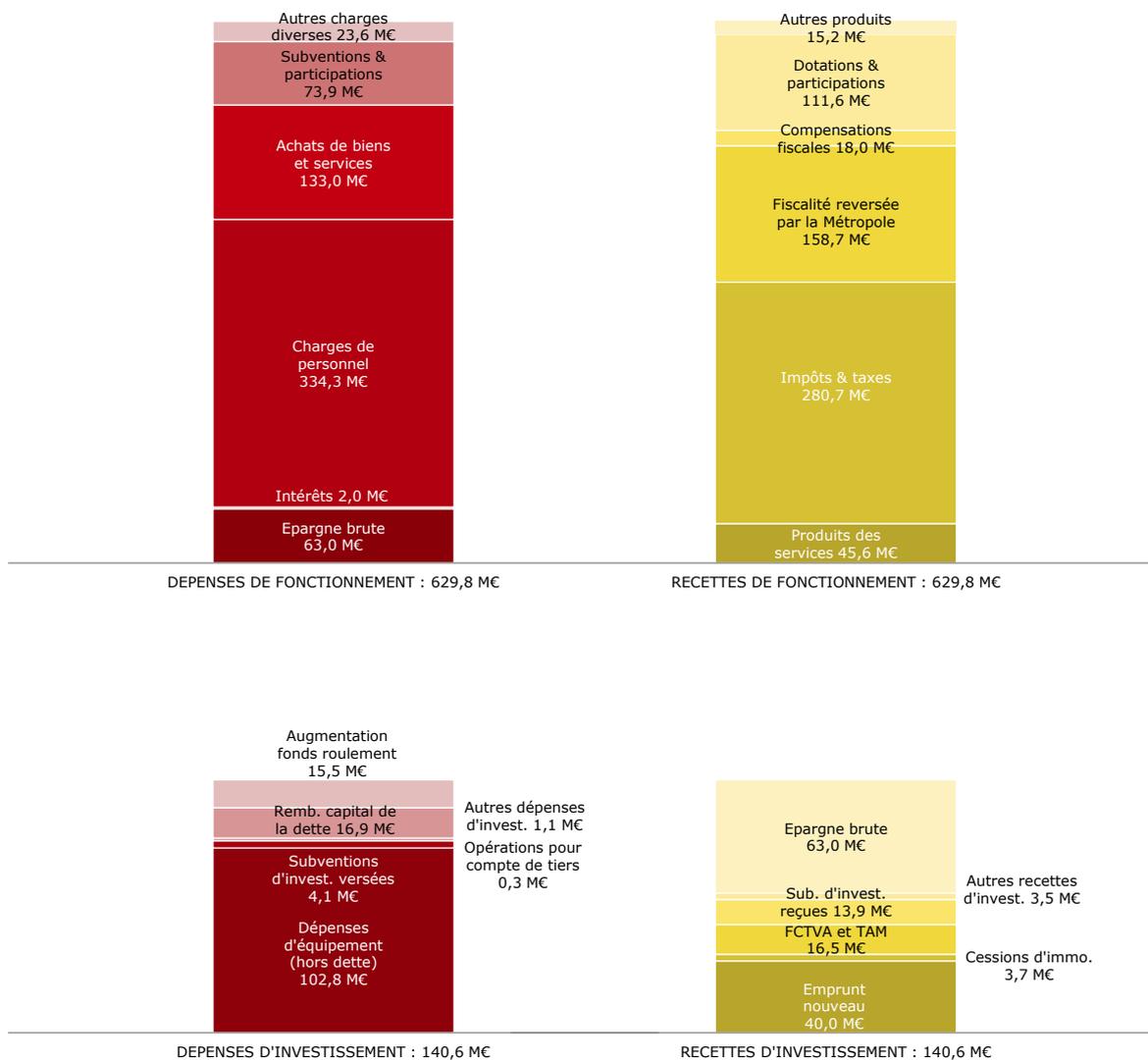
en M€	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b> (hors prod. fi. & cessions)	<b>585,43</b>	<b>596,55</b>	<b>617,48</b>	<b>601,94</b>	<b>629,76</b>	<b>4,6%</b>	<b>27,83</b>
Produits des services	50,63	50,89	50,07	35,41	47,53	34,2%	12,12
Impôts et taxes	305,36	311,42	325,72	324,54	280,71	-13,5%	-43,83
Fiscalité reversée par la Métropole	98,41	103,79	97,59	102,10	158,69	55,4%	56,59
Compensations fiscales	12,72	13,12	13,78	14,09	17,96	27,4%	3,87
Dotations et participations (hors comp. fiscales)	104,22	105,49	108,12	110,25	111,63	1,2%	1,37
Autres produits de gestion courante	5,34	6,01	8,47	6,75	10,64	57,8%	3,90
Autres recettes de fonctionnement	8,76	5,82	13,73	8,79	2,61	-70,3%	-6,19
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b> (hors frais financiers)	<b>531,75</b>	<b>532,44</b>	<b>543,50</b>	<b>548,77</b>	<b>564,74</b>	<b>2,9%</b>	<b>15,97</b>
Achats de biens et services	124,99	126,44	128,67	119,67	132,95	11,1%	13,28
Charges de personnel	318,54	319,78	327,07	330,66	334,32	1,1%	3,66
Fonds de péréquation et autres reversements	4,50	3,86	3,46	4,21	3,21	-23,8%	-1,00
Autres charges de gestion courante	76,01	76,52	78,43	82,89	81,34	-1,9%	-1,55
Autres charges de fonctionnement	7,72	5,84	5,87	11,34	12,92	13,9%	1,58
<b>Epargne de gestion</b>	<b>53,68</b>	<b>64,12</b>	<b>73,98</b>	<b>53,16</b>	<b>65,02</b>	<b>22,3%</b>	<b>11,86</b>
Charges financières nettes	1,38	0,49	1,76	1,84	1,98	7,2%	0,13
<b>Epargne brute</b>	<b>52,30</b>	<b>63,63</b>	<b>72,22</b>	<b>51,32</b>	<b>63,05</b>	<b>22,9%</b>	<b>11,73</b>
Taux d'épargne brute	8,93%	10,67%	11,70%	8,53%	10,01%	17,4%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	6,97	8,05	10,55	13,59	16,94	24,7%	3,35
<b>Epargne nette</b>	<b>45,33</b>	<b>55,58</b>	<b>61,67</b>	<b>37,73</b>	<b>46,11</b>	<b>22,2%</b>	<b>8,38</b>
Taux d'épargne nette	7,74%	9,32%	9,99%	6,27%	7,32%	16,8%	0,00
<b>Dépenses réelles d'investissement</b> (hors dette)	<b>117,66</b>	<b>130,84</b>	<b>142,52</b>	<b>104,48</b>	<b>108,21</b>	<b>3,6%</b>	<b>3,73</b>
<b>Recettes réelles d'investissement</b> (hors dette et y.c. cessions)	<b>36,24</b>	<b>40,69</b>	<b>59,78</b>	<b>41,32</b>	<b>37,57</b>	<b>-9,1%</b>	<b>-3,75</b>
<b>Emprunt nouveau</b>	<b>31,82</b>	<b>30,12</b>	<b>20,02</b>	<b>60,11</b>	<b>40,02</b>	<b>-33,4%</b>	<b>-20,09</b>

Plus de 100 M€ de dépenses d'investissement ont été réalisés sur l'exercice.

L'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement permet de diminuer le recours à l'emprunt de 20 M€ en comparaison de 2020.

Au final, le fonds de roulement de l'exercice 2021 progresse de 15,5 M€.

## Structure du Compte Administratif 2021



### III. La section de fonctionnement

#### A. Les recettes de fonctionnement

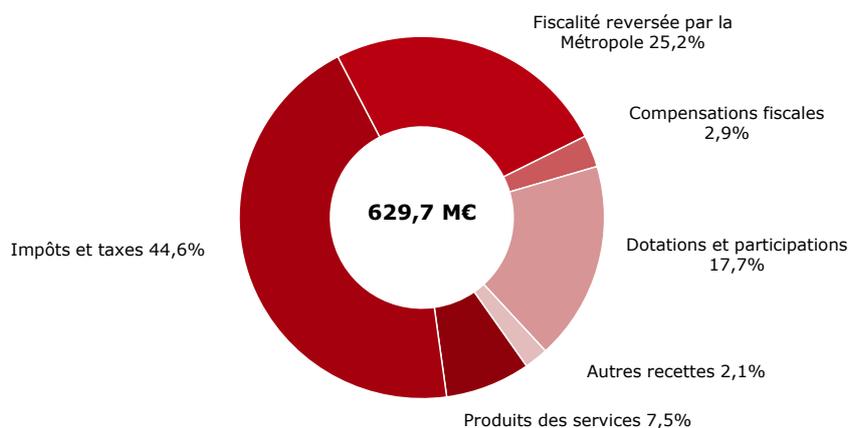
en M€	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Produits des services</b>	<b>50,63</b>	<b>50,89</b>	<b>50,07</b>	<b>35,41</b>	<b>47,53</b>	<b>34,2%</b>	<b>12,12</b>
Redevances et recettes d'utilisation du domaine	14,83	17,84	17,21	13,33	17,78	33,4%	4,45
Redevances et droits des services	29,06	26,43	26,00	15,58	22,37	43,6%	6,79
Mise à disposition de personnel	3,99	4,86	4,68	4,41	5,63	27,5%	1,21
Remboursement de frais	0,60	0,26	0,60	1,21	0,71	-41,2%	-0,50
Autres produits des services	2,15	1,51	1,58	0,88	1,04	18,5%	0,16
<b>Impôts et taxes</b>	<b>305,36</b>	<b>311,42</b>	<b>325,72</b>	<b>324,54</b>	<b>280,71</b>	<b>-13,5%</b>	<b>-43,83</b>
Fiscalité directe	260,18	265,34	275,20	280,42	233,98	-16,6%	-46,44
Fiscalité indirecte	44,92	45,27	50,02	43,41	46,52	7,2%	3,11
Autres impôts et taxes	0,26	0,82	0,51	0,72	0,21	-70,8%	-0,51
<b>Fiscalité reversée par la Métropole</b>	<b>98,41</b>	<b>103,79</b>	<b>97,59</b>	<b>102,10</b>	<b>158,69</b>	<b>55,4%</b>	<b>56,59</b>
Attribution de compensation	89,24	92,47	86,27	89,99	145,81	62,0%	55,82
Dotation de solidarité communautaire	9,18	11,32	11,32	12,11	12,88	6,4%	0,77
<b>Compensations fiscales</b>	<b>12,72</b>	<b>13,12</b>	<b>13,78</b>	<b>14,09</b>	<b>17,96</b>	<b>27,4%</b>	<b>3,87</b>
Compensation de la réforme de la TP	0,48	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Compensation des exonérations de TF	0,82	0,84	0,88	0,88	17,39	1870,3%	16,51
Compensation des exonérations de TH	10,64	11,20	11,91	12,51	0,01	-99,9%	-12,50
Autres compensations	0,77	1,08	1,00	0,70	0,55	-20,6%	-0,14
<b>Dotations et participations (hors comp. fiscales)</b>	<b>104,22</b>	<b>105,49</b>	<b>108,12</b>	<b>110,25</b>	<b>111,63</b>	<b>1,2%</b>	<b>1,37</b>
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	68,18	69,65	70,45	71,34	72,53	1,7%	1,19
Participations	33,94	33,77	35,56	36,82	37,02	0,6%	0,20
Autres dotations et participations	2,10	2,07	2,11	2,09	2,08	-0,8%	-0,02
<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>5,34</b>	<b>6,01</b>	<b>8,47</b>	<b>6,75</b>	<b>10,64</b>	<b>57,8%</b>	<b>3,90</b>
Revenus des immeubles	1,97	2,27	3,26	2,84	2,53	-11,0%	-0,31
Redevances versées par fermiers et concessionnaires	2,04	2,18	2,22	2,34	1,60	-31,6%	-0,74
Autres produits	1,33	1,56	2,99	1,56	6,51	316,9%	4,95
<b>Autres recettes de fonctionnement</b>	<b>8,76</b>	<b>5,82</b>	<b>13,73</b>	<b>8,79</b>	<b>2,61</b>	<b>-70,3%</b>	<b>-6,19</b>
<b>Recettes de fonctionnement (hors prod. fi. &amp; cessions)</b>	<b>585,43</b>	<b>596,55</b>	<b>617,48</b>	<b>601,94</b>	<b>629,76</b>	<b>4,6%</b>	<b>27,83</b>

Les recettes de fonctionnement de la Mairie de Toulouse s'élèvent, pour l'exercice 2021, à 629,7 M€ (+27,8 M€).

En 2021, elles ont été affectées par différents facteurs à la fois dans leur structure et dans leur évolution :

- La majoration de l'attribution de compensation suite à l'harmonisation du taux métropolitain de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) mis en place en 2021 compense l'impact de la baisse du taux sur la taxe foncière des propriétés bâties (TFPB). Grâce à ce mécanisme, l'harmonisation des taux de TEOM a été neutre pour le contribuable ;
- Une assiette de calcul de la fiscalité locale en hausse (exclusion faite de la réforme des impôts de production); En effectuant une comparaison à droit constant des bases d'imposition entre 2020 et 2021, la tendance est de +0,33% de ces dernières
- Un moindre impact du coût des services communs pris en compte dans le calcul de l'attribution de compensation (+ 6 M€) ;
- Des produits de fiscalité impactés par les réformes nationales, avec d'une part, la suppression de la taxe d'habitation compensée par le transfert du foncier bâti départemental et d'autre part, la réforme des impôts dits de production entraînant une perte de produit de TFPB (intégralement compensée en 2021) ;
- Les produits des services affichent une évolution de 12 M€ (+34 %) suite à une reprise d'activité mais ils restent à un niveau inférieur à celui constaté en 2019.

### Répartition des recettes de fonctionnement par nature (hors produits financiers et cessions)



## 1. Les flux financiers avec Toulouse Métropole

### a) L'attribution de compensation (AC) : 145,8 M€

L'attribution de compensation de la Maire de Toulouse a été réajustée à l'issue des Commissions Locales d'Évaluation des Charges Transférées qui se sont tenues le 16 février 2021 et le 16 décembre 2021 avec la prise en compte des éléments suivants :

- **La compensation du transfert de fiscalité à Toulouse Métropole dans le cadre du dispositif d'harmonisation de la TEOM pour un montant de 49,5 M€.** Ce montant correspond à la perte de produit fiscal de TFPB que la Mairie de Toulouse a connu en 2021 pour assurer une stricte neutralité fiscale pour les contribuables ;
- **la retenue au titre des services communs** a été actualisée et la méthodologie de calcul revue afin de modérer les impacts des régularisations.

Le calcul du montant des services communs de l'année n comprend désormais :

- o le montant pour l'exercice N est basé sur l'exécution réelle du 01/01/N au 30/09/N et sur une provision du 01/10 au 31/12,
- o la régularisation de l'exécution du 01/10 au 31/12 s'effectue en N+1.

La retenue au titre des services communs s'élève à 32,82 M€. Ce montant est en recul pour l'année 2021 mais à titre exceptionnel. En effet, il intègre une régularisation (-3,12 M€) du montant 2020 de la masse salariale prise en charge par la Mairie de Toulouse, au titre des services communs de la Direction de l'Immobilier dont l'indicateur était surestimé.

- **un transfert de charges a eu lieu entre la Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole concernant la Grande Braderie** désormais organisée par Toulouse Métropole, en application de la remarque du Préfet qui estime que cet évènement organisé par la Mairie de Toulouse doit être considéré comme relevant de la politique « développement économique » de la Métropole au sens défini par la loi NoTRé de 2015. La retenue sur AC au titre de ce transfert s'élève à 0,13 M€.

Compte tenu de tous ces éléments, l'attribution de compensation pour 2021 s'élève à 145,81 M€.

**b) La dotation de solidarité communautaire (DSC) : 12,9 M€**

En 2021, Toulouse Métropole a voté une progression de 1,5 M€ de la dotation de solidarité communautaire. Cette progression s'inscrit dans le cadre des travaux de refondation du pacte financier et fiscal métropolitain.

Dans le contexte d'ajustement des indicateurs en lien avec la réforme de la fiscalité locale, les élus métropolitains ont fait le choix de ne pas modifier la répartition de la DSC en 2021, à l'exception de la part dont les montants ont été répartis en proportion des sommes allouées en 2020. Une refonte de la DSC est prévue en 2022.

Concernant la Mairie de Toulouse, la DSC 2021 augmente de +0,77 M€ par rapport à 2020. Elle est composée uniquement de 2 parts, la Mairie de Toulouse n'étant pas éligible à la dotation de rattrapage. Cette part bénéficie en effet aux seules communes ayant une insuffisance de ressources (ramenées à l'habitant) sous réserve d'avoir un effort fiscal comparable à la strate.

**Une enveloppe, dite « tronc commun », de 11,70 M€**, calculée selon les critères suivants : population INSEE de l'année en cours et indices de péréquation de l'année précédente, à savoir le potentiel fiscal 4 taxes par habitant (pour 75 % de l'indicateur de péréquation), le revenu par habitant (pour 25 % de l'indicateur de péréquation) et enfin l'effort fiscal qui vient pondérer cet indicateur.

**Une enveloppe dite de « garantie DGF » de 1,18 M€**, attribuée aux seules communes qui bénéficiaient de la dotation de rattrapage au moment de sa création. Introduite en 2013, cette nouvelle part avait pour objectif d'éviter que des communes souffrant d'une insuffisance forte de leurs moyens au regard des communes de même taille soient pénalisées par la réforme des critères de répartition de la DGF.

## 2. Dotations, subventions et participations

en M€	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Dotation globale de fonctionnement (DGF)</b>	<b>68,18</b>	<b>69,65</b>	<b>70,45</b>	<b>71,34</b>	<b>72,53</b>	<b>1,7%</b>	<b>1,19</b>
Dotation forfaitaire	56,84	56,80	56,63	56,57	56,94	0,7%	0,37
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	6,79	7,77	8,66	9,61	10,42	8,4%	0,81
Dotation nationale de péréquation (DNP)	4,56	5,07	5,16	5,16	5,16	0,1%	0,01
<b>Participations</b>	<b>33,94</b>	<b>33,77</b>	<b>35,56</b>	<b>36,82</b>	<b>37,02</b>	<b>0,6%</b>	<b>0,20</b>
Participations - Etat	3,36	3,47	2,46	2,52	5,59	121,8%	3,07
Participations - Autres organismes	30,39	30,20	32,71	34,21	31,29	-8,5%	-2,92
Autres participations	0,18	0,10	0,39	0,10	0,15	60,1%	0,06
<b>Autres dotations et participations</b>	<b>2,10</b>	<b>2,07</b>	<b>2,11</b>	<b>2,09</b>	<b>2,08</b>	<b>-0,8%</b>	<b>-0,02</b>
<b>Dotations et participations (hors comp. fiscales)</b>	<b>104,22</b>	<b>105,49</b>	<b>108,12</b>	<b>110,25</b>	<b>111,63</b>	<b>1,2%</b>	<b>1,37</b>

### a) Les dotations

La dotation globale de fonctionnement de la Mairie de Toulouse se compose de 3 parts :

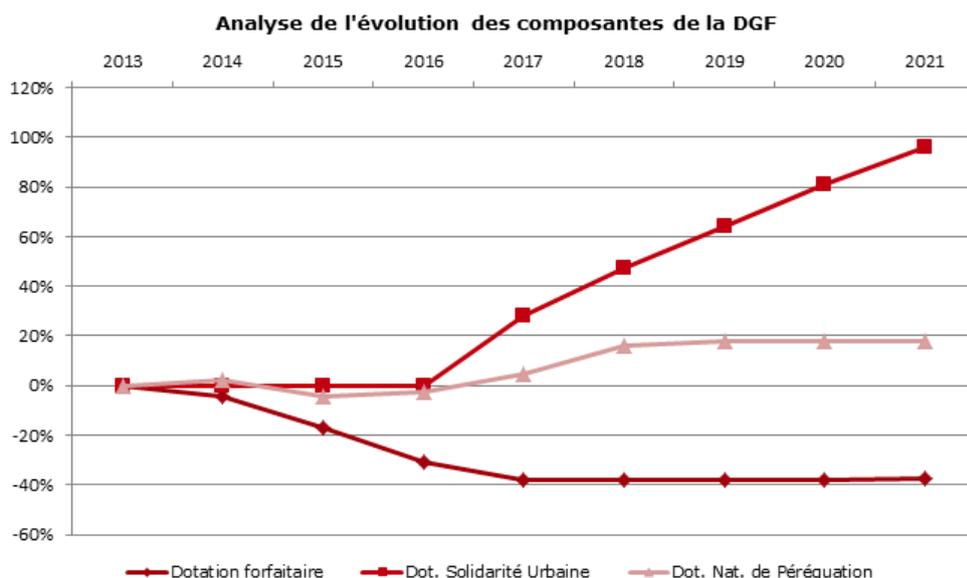
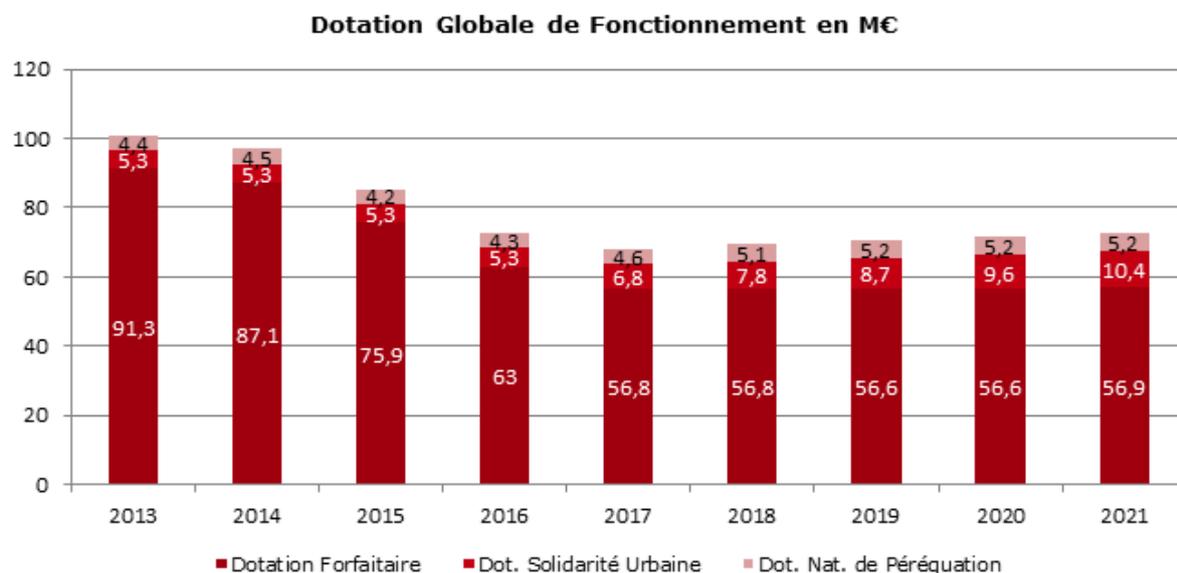
- une dotation forfaitaire de 56,9 M€ ;
- une dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale de 10,4 M€ ;
- une dotation nationale de péréquation de 5,2 M€.

Soit une dotation totale de 72,53 M€ pour 2021, en progression de 1,70% par rapport à l'exercice précédent.

La dotation forfaitaire a connu une baisse en moyenne de 11% par an entre 2013 et 2017. Cette diminution importante est liée à l'application de la contribution au redressement des comptes publics. Le montant se stabilise depuis de 2018. L'année 2021 marque un retour à une évolution positive avec une croissance de 0,37 M€ par rapport à 2020.

La dotation de solidarité urbaine progresse quant à elle de près de 96% sur la période 2014-2021, passant de 5,3 M€ en 2014 à 10,4 M€ en 2021. Entre 2020 et 2021, la croissance observée (+8,40%) se justifie principalement par la progression de la population DGF à Toulouse (502 789 hab. en 2021 contre 494 753 hab. en 2020).

La dotation nationale de péréquation a été intégrée en 2004 dans la DGF. Cette dotation assure une péréquation entre les communes calculée uniquement à partir de leur richesse fiscale potentielle. Elle comprend deux parts, une part principale qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier et une part majoration pour réduire les écarts de potentiel fiscal. Une progression globale est constatée par rapport à 2020 (+0,10 %). Celle-ci est liée à un potentiel financier moyen par habitant du groupe démographique qui croît plus rapidement que celui de la commune. Cela a un impact favorable sur la part principale, qui cumulée à la croissance de la population DGF, entraîne une hausse globale de la dotation nationale de péréquation.



## b) Les participations

Les participations de l'Etat connaissent une hausse conséquente en 2021 de 3 M€ tandis que celles des autres organismes sont en recul de 2,92M€.

La croissance des contributions de l'Etat a deux origines :

- des aides exceptionnelles pour la prise en charge par la Mairie de l'achat de matériel de prévention contre le Coronavirus pour un montant de 1,53 M€,
- des accompagnements pour des dispositifs nouveaux tels que le relogement de camps illicites pour 0,77 M€, le Parcours Emploi Compétence pour 0,6 M€, la création de tiers-lieux dans le cadre de la lutte contre les exclusions pour 0,37 M€

ou le projet de partenariat Toulouse-Hanoï (Facilité de financement des collectivités territoriales françaises) pour 0,19M€.

Les participations de l'Etat pour les activités éducatives de loisirs baissent de 0,8 M€ par rapport à 2020 mais cette tendance trouve son origine exclusive dans le décalage en 2022 du versement du 1<sup>er</sup> acompte de ce fond pour l'année scolaire 2021/2022 qui aurait dû être perçu en décembre 2021 (+0.67M€).

Concernant les participations d'autres contributeurs, les dispositifs conventionnels en vigueur avec la Caisse d'Allocations Familiales au titre des Centres de Loisirs Associés à l'Ecole (CLAE), du Contrat Enfance et Jeunesse et de la Petite Enfance s'élèvent pour le dernier exercice à 31,29 M€, soit -8,5 % par rapport à l'année précédente (-2,92 M€). Cette évolution est à mettre en lien avec la non-reconduction du versement des aides Covid exceptionnelles dont a bénéficié la Mairie de Toulouse en 2020.

### 3. Le produit de la fiscalité locale directe

en M€	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Taxe d'Habitation (TH)	114,51	115,86	120,57	123,45	0,00	-100,0%	-123,45
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	142,95	146,38	150,62	153,46	223,09	45,4%	69,63
Taxe sur Foncier Non Bâti (TFNB)	0,38	0,39	0,39	0,38	0,33	-13,4%	-0,05
Rôles complémentaires et suppl. TF et TH	1,29	1,66	2,55	2,10	1,91	-9,1%	-0,19
Taxe d'Habitation sur résidences secondaires	1,06	1,05	1,08	1,03	8,65	739,5%	7,62
<b>Fiscalité locale directe</b>	<b>260,18</b>	<b>265,34</b>	<b>275,20</b>	<b>280,42</b>	<b>233,98</b>	<b>-16,6%</b>	<b>-46,44</b>

Le produit fiscal de 2021 s'élève à 233,98 M€, en diminution de 16,60% (-46,44 M€) par rapport à 2020. Cette évolution est liée :

- à la redéfinition du panier fiscal de la Mairie de Toulouse avec notamment la suppression de la taxe d'habitation,
- au dispositif de transfert de fiscalité des communes vers Toulouse Métropole consécutivement à l'harmonisation des taux de TEOM,
- à la mise en œuvre de la réforme des impôts de production.
- à la croissance des bases physiques qui viennent minorer les différentes baisses

#### a) Le transfert du foncier bâti départemental pour compenser la suppression de la taxe d'habitation

Pour 2021, de nombreux changements concernant la fiscalité locale sont intervenus. La Mairie de Toulouse a perdu l'ensemble du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP). Dans le cadre de la compensation à l'euro près, elle bénéficie du transfert de la part départementale du foncier bâti (TFPB) : les taux communaux (20,29%) et départementaux (21,90%) sont ainsi venus s'additionner pour s'appliquer sur l'assiette communale. L'augmentation du produit de foncier bâti est donc liée à cette compensation fiscale.

Pour compenser la perte du produit de THRP, un dispositif correcteur s'applique au produit « brut » de TFPB. Dans certains cas, le produit correspondant à la part départementale de TFPB réattribuée peut être supérieur au produit de THRP perdu, la commune est alors sur-compensée. Dans d'autres cas, le produit de TFPB issue du

département est inférieur à la perte de ressource de THRP, la commune est alors sous-compensée.

Afin de neutraliser ces situations vient s'appliquer un coefficient correcteur, qui assure une stricte égalité entre le nouveau et l'ancien panier de ressources. La Mairie de Toulouse est sur-compensée, et voit donc son coefficient inférieur à 1 (0,900651). Celui-ci est définitif et viendra s'appliquer chaque année au produit de TFPB perçu.

Ce dispositif de neutralisation introduit une décorrélation entre le produit cotisé par le contribuable et celui perçu par la commune. Ainsi, une partie du produit, assis sur le territoire de la commune n'est pas redistribué à celle-ci (pour 2021, cette partie de la taxe cotisée par les Toulousains mais ne profitant pas à la Mairie s'élève à 31,8 M€).

#### **b) Des ajustements liés à l'harmonisation de la TEOM :**

Dans le cadre du dispositif de transfert de fiscalité des communes vers Toulouse Métropole consécutivement à l'harmonisation des taux de TEOM, le taux de TFPB a été réajusté à la baisse : alors qu'il aurait dû être de 42,19% en application de la réforme, celui-ci a été porté à 35,35% par le Conseil Municipal. La réforme nationale de la taxe d'habitation est en effet concomitante aux travaux d'harmonisation de la TEOM sur le territoire de Toulouse Métropole. L'objectif était de converger vers un taux unique pour cette taxe, **sans accroître la pression fiscale qui pèse sur les toulousains**. Un dispositif de neutralisation fiscale impliquant une baisse des taux de foncier bâti communal a donc été proposé. Ce mécanisme a conduit la collectivité à adopter un taux de TFPB de 35,35 % dont la perte de produit est compensée par une majoration de l'attribution de compensation à hauteur de 49 M€.

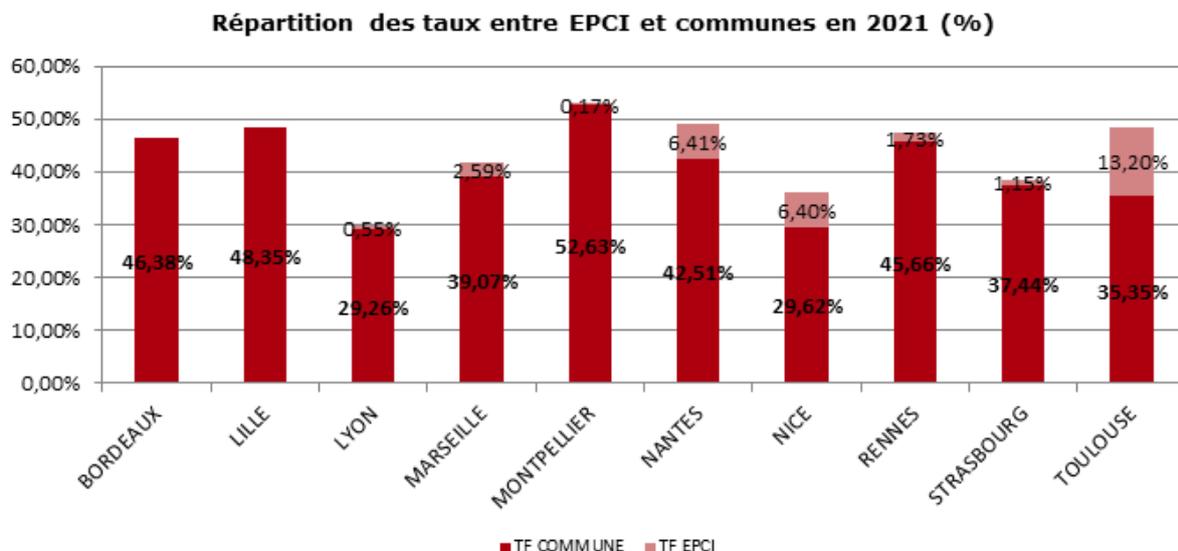
#### **c) La réforme des impôts de production**

Dans le cadre du plan de relance, la réforme des impôts de production adoptée en loi de finances 2021 prévoit, à compter du millésime d'imposition 2021 :

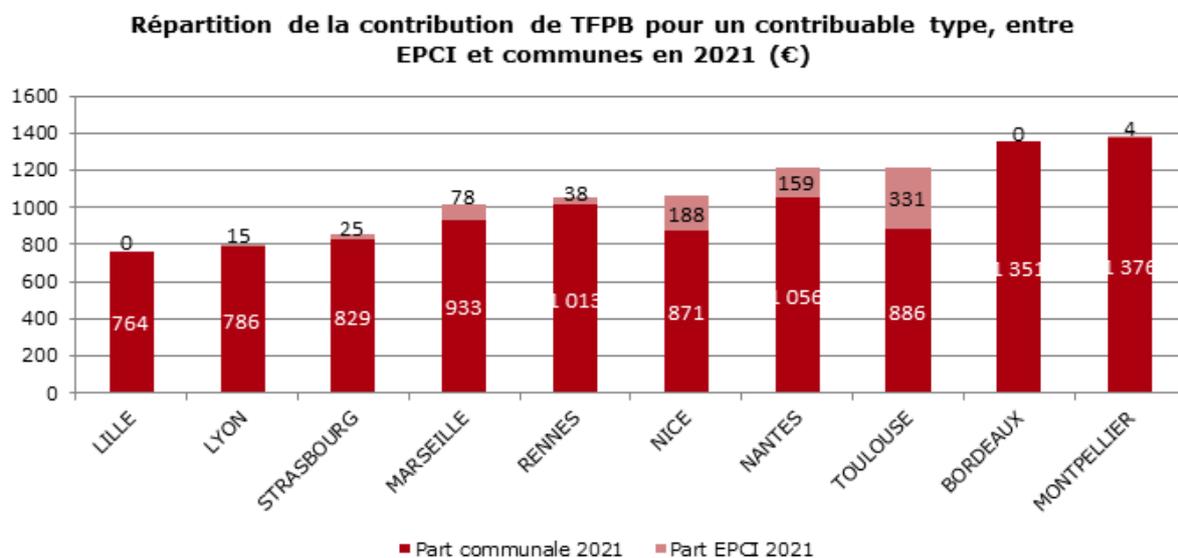
- un abaissement du taux d'imposition à la CVAE à hauteur de la part affectée à l'échelon régional, soit 50% du produit de la CVAE correspondant à la part départementale,
- la réduction de moitié de la cotisation foncière des entreprises et de la TFPB pour les établissements industriels.

Pour la Mairie de Toulouse, la perte de TFPB s'élève à 16,4 M€. A ce jour, cette diminution de recette fait l'objet d'une compensation intégrale.

Les taux de fiscalité ménage sont communément comparés sur le périmètre consolidé (commune/métropole). Le graphique ci-dessous permet de mettre en perspective les taux consolidés de TFPB des principales villes et métropoles françaises.



La moyenne consolidée des taux commune/métropole pour les taux de TFPB est de 43,85 % sur ces collectivités, en nette augmentation par rapport à l’année précédente (moyenne de 28,47% en 2020). Elle s’explique par le transfert de la part départementale du foncier bâti au profit des communes. L’agrégation du taux communal au taux départemental emporte nécessairement une augmentation du taux appliqué par la commune. Les EPCI ne sont quant à eux pas concernés par ce dispositif. Les métropoles de Bordeaux et de Lille n’ont d’ailleurs toujours pas instauré de taxe foncière. Les taux ne forment qu’une partie de la politique fiscale. Les communes peuvent décider d’instaurer des abattements ou des exonérations afin de réduire l’imposition due par les contribuables.



Suite à la suppression de THRP, Toulouse apparait facialement en 3<sup>ème</sup> position en matière de charge fiscale pour les contribuables alors qu'elle était 6<sup>ème</sup> en 2020. Cette situation, sans hausse des taux, est liée au transfert du taux départemental de TFPB dont le niveau était élevé (21,9%) par comparaison aux autres départements. Mais, comme évoqué précédemment, la cotisation acquittée par le contribuable ne reflète pas le produit perçu par la commune ; ce dernier étant grevé du coefficient correcteur.

#### 4. Le produit de la fiscalité indirecte et les autres taxes locales

en M€	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Fiscalité indirecte</b>	<b>44,92</b>	<b>45,27</b>	<b>50,02</b>	<b>43,41</b>	<b>46,52</b>	<b>7,17%</b>	<b>3,11</b>
Taxe add. droits de mutation et publicité foncière	25,23	25,59	29,77	29,54	31,69	7,3%	2,15
Taxe sur l'électricité	8,69	8,50	9,03	8,38	7,56	-9,8%	-0,82
Prélèvement sur les produits des jeux	6,35	7,17	7,53	4,87	3,54	-27,4%	-1,33
Taxes locale sur la publicité extérieure	2,68	1,99	2,37	0,00	2,01	-	2,01
Droits de place	1,88	1,92	1,24	0,52	1,63	210,1%	1,10
Autres taxes indirectes	0,08	0,08	0,08	0,09	0,09	2,3%	0,00
<b>Autres impôts et taxes</b>	<b>0,26</b>	<b>0,82</b>	<b>0,51</b>	<b>0,72</b>	<b>0,21</b>	<b>-70,8%</b>	<b>-0,51</b>
<b>Fiscalité indirecte et autres taxes</b>	<b>45,18</b>	<b>46,08</b>	<b>50,52</b>	<b>44,12</b>	<b>46,73</b>	<b>-64%</b>	<b>2,61</b>

Le produit de la fiscalité indirecte et des autres taxes est de 46,73 M€ sur l'exercice 2021, en hausse de 5,9 % (+2,61 M€) par rapport à 2020.

La taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la publicité foncière, qui constitue plus de 68% des produits de la fiscalité indirecte, est, malgré le contexte, en augmentation par rapport à 2020 de 7% et s'élève à 31,69 M€. Cette évolution témoigne, au-delà de la crise sanitaire, du dynamisme du marché immobilier toulousain.

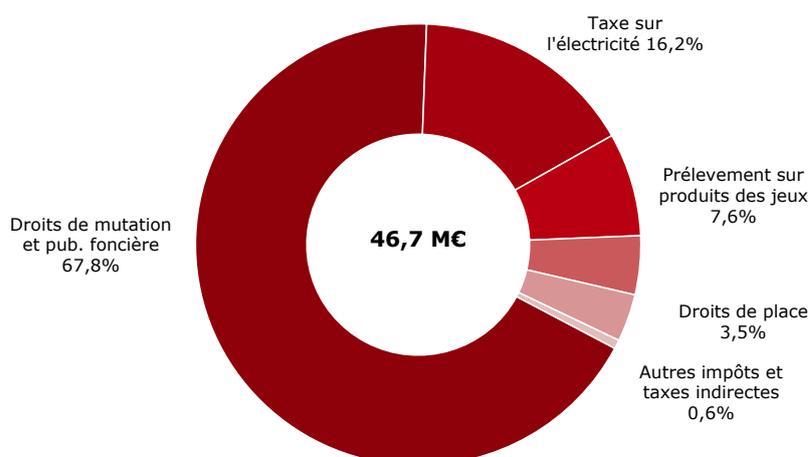
Le produit de la taxe sur l'électricité, en baisse de 9,8%, s'élève à 7,55 M€. Toutefois, retraitée des écritures comptables restant à régulariser pour l'exercice 2021 (1M€ environ), cette ressource reste stable.

L'évolution constatée du prélèvement sur les produits des jeux (-1,33 M€) est à mettre directement en lien avec la fermeture du casino sur une période conséquente en 2021.

L'évolution de la taxe sur la publicité extérieure (+2,01 M€) s'explique par la levée de l'exonération mise en place en 2020 du fait de la crise sanitaire.

Les droits de place pour les marchés restent encore en retrait par rapport à leur niveau de 2018-2019 mais sont en hausse et atteignent 1,63M€.

## Répartition des impôts et taxes indirects par nature



## 5. Les autres produits de fonctionnement

en M€	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Redevances d'utilisation du domaine</b>	<b>14,83</b>	<b>17,84</b>	<b>17,21</b>	<b>13,33</b>	<b>17,78</b>	<b>33,4%</b>	<b>4,45</b>
Redevance d'occupation du domaine public	3,74	3,78	4,06	3,25	4,67	43,6%	1,42
Red. stationnement et forfait post-stationnement	5,72	7,75	8,75	7,17	9,67	35,0%	2,51
Autres redevances d'utilisation du domaine	5,37	6,30	4,40	2,91	3,43	18,2%	0,53
<b>Redevances et droits des services</b>	<b>29,06</b>	<b>26,43</b>	<b>26,00</b>	<b>15,58</b>	<b>22,37</b>	<b>43,6%</b>	<b>6,79</b>
Red. et droits des services à caractère culturel	2,37	2,58	2,30	1,02	0,90	-11,9%	-0,12
Red. et droits des services à caractère sportif	2,84	2,54	2,05	1,12	1,87	68,0%	0,76
Red. et droits des services à caractère social et de lo	6,08	5,79	5,83	4,06	5,26	29,5%	1,20
Red. et droits serv. périscolaires et d'enseignement	17,26	15,01	15,30	8,95	13,86	54,9%	4,92
Autres redevances et droits des services	0,52	0,50	0,52	0,44	0,48	9,9%	0,04
<b>Mise à disposition de personnel</b>	<b>3,99</b>	<b>4,86</b>	<b>4,68</b>	<b>4,41</b>	<b>5,63</b>	<b>27,5%</b>	<b>1,21</b>
Au groupement de communes de rattachement	3,52	4,39	4,26	4,01	5,22	30,2%	1,21
Autres mises à disposition	0,48	0,48	0,42	0,40	0,40	-0,1%	0,00
<b>Remboursement de frais</b>	<b>0,60</b>	<b>0,26</b>	<b>0,60</b>	<b>1,21</b>	<b>0,71</b>	<b>-41,2%</b>	<b>-0,50</b>
Par le groupement de communes de rattachement	0,44	0,13	0,48	1,06	0,54	-49,4%	-0,53
Autres remboursements de frais	0,15	0,12	0,12	0,14	0,17	19,0%	0,03
<b>Autres produits des services</b>	<b>2,15</b>	<b>1,51</b>	<b>1,58</b>	<b>0,88</b>	<b>1,04</b>	<b>18,5%</b>	<b>0,16</b>
<b>Produits des services</b>	<b>50,63</b>	<b>50,89</b>	<b>50,07</b>	<b>35,41</b>	<b>47,53</b>	<b>34,2%</b>	<b>12,12</b>

Directement dépendants de l'activité des services publics, les produits des services sont en très nette hausse par rapport à ceux de l'exercice 2020 (+34,2%), et s'élèvent à 47,53 M€ contre 35,41 M€ l'année précédente. Les volumes constatés en 2019 ne sont toutefois pas encore retrouvés.

Après une année 2020 où la mairie de Toulouse a accordé des exonérations pour soutenir l'activité, **les redevances et recettes relatives à l'utilisation du domaine public** ont retrouvé leur niveau d'avant crise avec un montant total de 17,78 M€ du fait notamment de la reprise d'activité.

- les redevances de stationnement perçues augmentent de 2,5 M€. Le forfait post-stationnement perçu par Toulouse Métropole et reversé pour partie à la Maire de Toulouse voit son montant doubler (1,86 M€) en 2021 du fait d'une révision des modalités de remboursement ;
- les redevances de publicité sur mobilier urbain croissent de 1,42 M€ ;

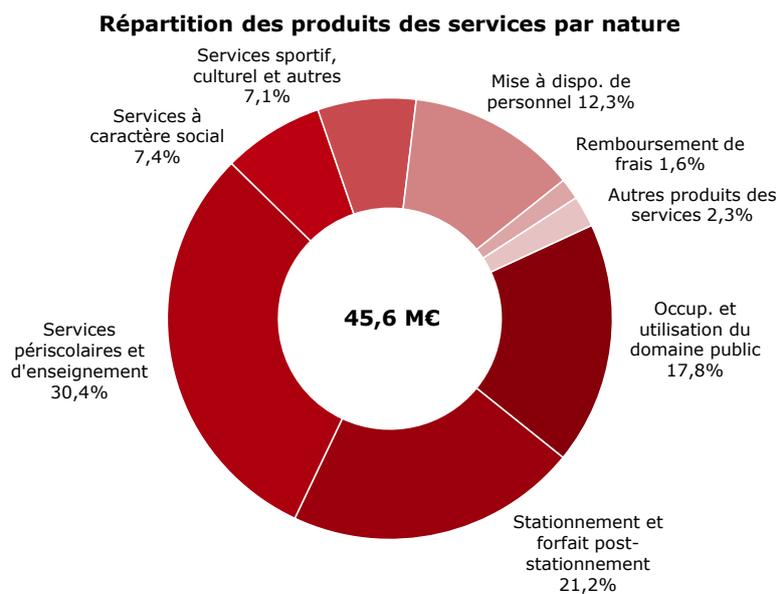
- les recettes relatives à l'occupation commerciale du domaine public (marchés, commerçants, restaurateurs, taxis, etc.) évoluent à la hausse de + 0,53 M€ mais n'ont pas encore retrouvé leur niveau d'avant la crise.

**Les redevances et droits de services** ont subi, encore en 2021, les effets de la crise sanitaire et affichent une évolution certes favorable de + 43,6%, soit +6,79 M€ par rapport à 2020, mais restent en retrait par rapport à 2019 (-3,63 M€):

- Le domaine de la culture reprend en 2021 une activité plus courante mais reste impacté par la fermeture des équipements sur le premier semestre. Les recettes générées par la billetterie des musées sont en hausse de 41,67% et atteignent 385 k€. Près de 118 k€ sont issus de la reprise des événements musicaux tels que le festival Rio Loco et les concerts au Métronum. Le mécanisme de compensation sous forme d'avoir en n+1 des droits de scolarité pour les prestations de services n'ayant pas pu être réalisées durant la période de la crise sanitaire impacte les recettes du Conservatoire à Rayonnement Régional de près de 50% (-270 k€) pour atteindre 276,5 k€.
- Les redevances et droits des services à caractère sportif retrouvent un niveau majoré de 0,76 M€ par rapport à 2020.
- Les produits des services à caractère social affichent un regain de 29,5 % soit +1,2 M€ par rapport à 2020, dont +0,65 M€ liés à la hausse des participations des familles sur les prestations Petite Enfance et + 0,5 M€ sur les prestations Enfance-Loisirs.
- Les recettes liées aux services périscolaires et d'enseignement (constituant près de 30 % du total des produits des services) connaissent une hausse significative de +4,92 M€ (+54,9 %) par rapport à l'exercice précédent même si le niveau atteint avant crise n'est pas encore retrouvé.

Enfin, il est à noter que **les refacturations de personnel mis à disposition** par la Mairie sont en hausse sur l'exercice 2021. Cela est lié à une régularisation d'écriture d'une double facturation par Toulouse Métropole en 2020 au titre du personnel de l'ex direction de l'Architecture pour 0,73 M€.

Les remboursements de frais ainsi que les autres produits des services tendent à retrouver des valeurs connues avant la crise sanitaire.



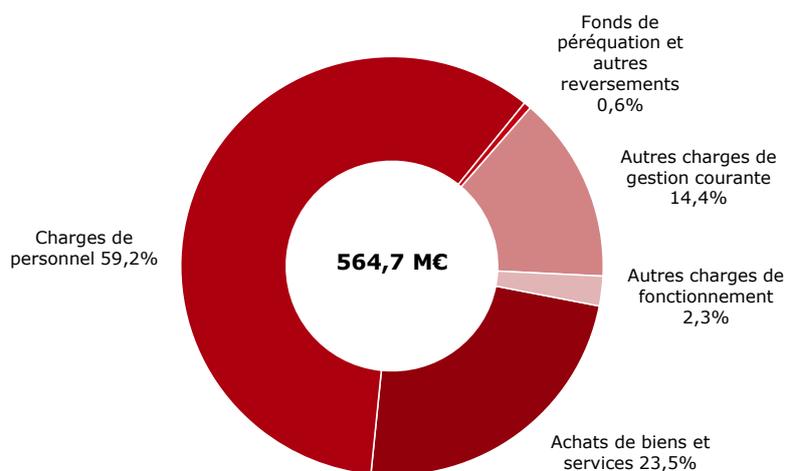
## B. Les dépenses de fonctionnement

en M€	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Achats de biens et services	124,99	126,44	128,67	119,67	132,95	11,1%	13,28
Charges de personnel	318,54	319,78	327,07	330,66	334,32	1,1%	3,66
Fonds de péréquation et autres reversements	4,50	3,86	3,46	4,21	3,21	-23,8%	-1,00
Autres charges de gestion courante	76,01	76,52	78,43	82,89	81,34	-1,9%	-1,55
Autres charges de fonctionnement	7,72	5,84	5,87	11,34	12,92	13,9%	1,58
<b>Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers)</b>	<b>531,75</b>	<b>532,44</b>	<b>543,50</b>	<b>548,77</b>	<b>564,74</b>	<b>2,9%</b>	<b>15,97</b>

Les dépenses de fonctionnement de la Mairie de Toulouse s'élevèrent, pour l'exercice 2021, à 564,7 M€. La reprise de l'activité des services, le maintien des dépenses liées au COVID 19 pour près de 7 M€ et enfin la mise en œuvre nouvelle politique de provisionnement, en préparation d'une future certification des comptes pour plus de 6 M€ expliquent la progression de près de 3% des dépenses réelles de fonctionnement.

La progression des dépenses de personnel reste contenue à hauteur de 1 % suite notamment au transfert de personnel à Toulouse Métropole (refacturé via les services communs). Elles représentent près de 60 % des dépenses réelles de fonctionnement hors frais financiers.

**Répartition des dépenses de fonctionnement par nature**  
(hors frais financiers)



## 1. Les achats de biens et de services

Les achats de biens et de services, qui pèsent pour près de 23,5% dans les dépenses réelles de fonctionnement, connaissent une hausse de 11% (+13,28 M€) par rapport à l'exercice 2020.

La crise sanitaire continue de peser sur les achats de biens et service à hauteur de 3,6 M€ des dépenses réelles de fonctionnement, soit un niveau identique à celui de 2020.

Les autres dépenses retrouvent quant à elles un niveau identique aux exercices antérieurs avec la reprise de l'activité des services. Ainsi, à titre d'exemple les dépenses alimentaires, principalement consacrées à la restauration scolaire, affichent une hausse de 2 M€. La hausse des contrats de prestation de service (+4,98 M€) trouve principalement son origine dans la reprise à temps plein de l'activité des Centres de Loisirs Associés à l'École (CLAE) et classes découvertes (+3,33 M€) mais également dans les actions de la direction des Musiques (Rio Loco et Métronum) (0,6M€).

Les frais de gardiennage qui avaient déjà connu une hausse de 24,7% en 2020 poursuivent leur croissance en 2021 pour atteindre 4,9 M€ (+32,4%). Cette tendance s'explique par le déploiement de moyens supplémentaires pour la surveillance des berges de Garonne durant le confinement (+0,26 M€), des bâtiments municipaux (Marengo, Hôtel de Ville et Maison de la Citoyenneté + 0,3 M€) et la couverture d'évènements tels que Rio Loco, Toulouse Plage et le marché de Noël (+0,35 M€).

## 2. Les dépenses de personnel

### i. *Evolution des effectifs*

Effectifs permanents : l'effectif moyen constaté en 2021 est de 6 537 Equivalent Temps Plein (hors assistantes maternelles), soit -21,9 ETP (-0,3%) par rapport à l'effectif 2020. Cette évolution est liée notamment au transfert de 16 agents des musées vers la direction des moyens généraux (TM).

Effectifs non permanents : l'évolution des agents non permanents est de + 95,9 ETP en moyenne par rapport à 2020, soit une évolution de + 7 % qui stabilise l'effectif moyen non permanent à 1 451 ETP. Elle touche principalement la Direction de l'Éducation et la Direction Générale des Solidarités en lien direct avec les besoins spécifiques liés à la crise sanitaire : mise œuvre des protocoles sanitaires dans les écoles (environ 70 adjoints techniques) et fonctionnement d'un centre de vaccination (33 agents).

### ii. *Evolution de la masse salariale*

Globalement, pour l'année 2021, les charges de personnel, qui représentent le premier poste de dépenses de fonctionnement, se sont élevées à 334,3 M€, soit une progression de + 1,1 % par rapport à 2020 (330,7 M€).

Cette évolution correspond principalement à l'accroissement du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), à la réforme « modernisation des parcours professionnels, des carrières

et des rémunérations (dite « PPCR ») et aux impacts, en année pleine, de la crise sanitaire.

S'agissant des charges de personnels, l'impact de la crise sanitaire est estimé pour 2021 à 3,4 M€ (+1,5 M€ par rapport à 2020) :

- Coût chargé du personnel mis en place en renfort pour les protocoles sanitaires (Direction de l'Éducation) : 2,2 M€
- Coût des prestations intérimaires : dépenses liées aux opérations de désinfection dans les écoles (chapitre 011) : 1,2 M€

*iii. Evaluation du Coût des Services Communs :*

La refacturation du coût des services communs (services portés par Toulouse Métropole mais travaillant également pour la Mairie) s'établit à 32,82 M€ pour l'année 2021. Ce montant est déduit de l'attribution de compensation versée annuellement par Toulouse Métropole à la Mairie de Toulouse.

*iv. Charges de mutualisation*

Au titre du schéma de mutualisation, le montant des charges de personnel liées aux services mis à disposition par la Mairie de Toulouse à Toulouse Métropole s'élève pour l'année 2021 à 9,1 M€, soit un montant de refacturation net de 5,06 M€ (après traitement des flux croisés et hors budgets annexes) comprenant une régularisation 2020 de 0,7 M€).

Dans le sens inverse, la Mairie de Toulouse a remboursé à Toulouse Métropole pour l'année 2021 un montant de refacturation net de 3,7 M€ (montant brut 8,45 M€).

Le solde s'élève ainsi à 1,37 M€ en faveur de la Mairie de Toulouse.

*v. Charge globale du personnel affecté aux actions municipales : 365,7 M€*

Afin de déterminer la charge globale de personnel affectée aux actions municipales, il est nécessaire d'ajouter à la masse salariale réalisée sur le chapitre budgétaire dédiée (334,3 M€), la dépense de personnel portée par Toulouse Métropole dans le cadre des services communs (32,8 M€), dont la charge est refacturée à la Mairie de Toulouse par une diminution d'Attribution de Compensation, ainsi que le solde des refacturations des charges de personnel liées aux services mutualisés (-1,37M€).

**Au global, les actions municipales nécessitent la mobilisation de 365,7 M€ de dépenses de personnel.**

### 3. Les subventions et prestations

en M€	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Subventions et participations</b>	<b>71,24</b>	<b>71,76</b>	<b>73,02</b>	<b>75,60</b>	<b>75,96</b>	<b>0,5%</b>	<b>0,36</b>
Subventions de fonct. au CCAS	17,99	18,11	18,33	19,53	18,83	-3,6%	-0,70
Sub. de fonct. aux étab. & services admin. rattachés	4,44	5,39	4,54	4,61	4,68	1,5%	0,07
Subventions de fonct. aux personnes de droit privé	41,54	40,96	42,83	44,16	42,58	-3,6%	-1,58
Participations obligatoires	5,94	6,15	6,35	6,36	8,59	34,9%	2,22
Autres subventions	1,32	1,15	0,98	0,93	1,29	38,2%	0,36
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>4,76</b>	<b>4,76</b>	<b>5,40</b>	<b>7,29</b>	<b>5,38</b>	<b>-26,2%</b>	<b>-1,91</b>
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>76,01</b>	<b>76,52</b>	<b>78,43</b>	<b>82,89</b>	<b>81,34</b>	<b>-1,9%</b>	<b>-1,55</b>

Les subventions et participations sont en légère baisse de 2,3%, soit près de -1,71 M€ par rapport à l'exercice précédent, en conséquence de la fin des mesures exceptionnelles de soutien déployées en 2020.

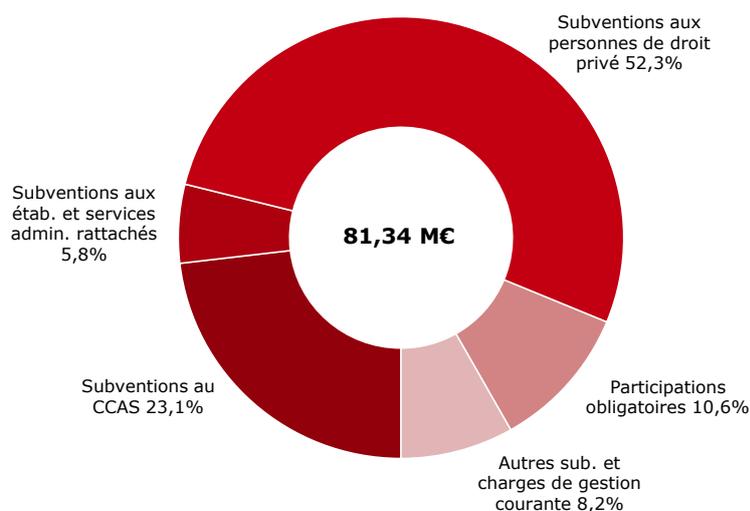
**La subvention au Centre Communal d'Action Sociale** affiche une baisse de 0,7 M€ par rapport à 2020. Cet élément doit toutefois être mis en perspective au regard de l'augmentation exceptionnelle du montant alloué par la mairie en 2020 (+0,859 M€) pour pallier les surcoûts liés à la crise sanitaire (personnel et perte de recettes sur les services Petite Enfance). Ainsi, retraitée de cette part exceptionnelle, la contribution, conditionnée par une réduction des charges sur la période 2017-2021 de 600 000 €, est en hausse de 1,5% entre 2020 et 2021.

Retraitées des montants alloués exceptionnellement en 2020 pour soutenir le monde associatif et la filière culturelle (1,85 M€), les subventions aux associations en 2021 sont en hausse de 0,63%. Près de la moitié des crédits (21,33 M€) sont alloués aux structures portant des activités liées à la Petite Enfance et à l'Enfance de la Mairie de Toulouse.

L'augmentation substantielle (+ 50,03 %) des contributions aux établissements scolaires privés en 2021, soit plus 2,17 M€, portant le montant total alloué à 6,52M€, explique l'évolution (+34,9%) du poste **participations obligatoires**. La loi Ecole de la confiance dite « loi Blanquer » du 26 juillet 2019 a rendu obligatoire l'instruction dès l'âge de 3 ans, entraînant une revalorisation du forfait communal versé par les collectivités locales aux écoles privées pour les enfants scolarisés en maternelle dès la rentrée scolaire 2020-2021. La hausse constatée est compensée par la fin des aides facultatives à ces mêmes établissements à compter du mois de septembre 2021.

Enfin, **les autres charges de gestion courante** progressent de 0,16 M€. Elles intègrent notamment les indemnités des élus, la contribution à l'établissement gestionnaire du musée des Abattoirs ainsi que les participations dues à la CAF pour les charges de fonctionnement des centres sociaux.

### Répartition des subventions et participations par nature



#### 4. Les provisions

En 2021, la Mairie de Toulouse a poursuivi sa démarche de provisionnement, en parallèle de celle initiée par Toulouse Métropole dans le cadre de la certification des comptes, et a ainsi passé de nouvelles provisions pour un montant global de 11,75 M€ dont :

- 6,38 M€ pour les créances douteuses (nouvelle méthode d'évaluation des provisions en 2021),
- 4,50 M€ au titre des charges de personnel dont 0,24 M€ pour les contentieux et 4,26 M€ pour les jours épargnés sur compte épargne temps (CET) par l'ensemble des personnels. Ces provisions feront l'objet d'une reprise par la suite pour couvrir le coût que la collectivité supportera du fait des conditions de consommation des droits ouverts aux personnels concernés,
- 0,8 M€ pour les contentieux en matière de commande publique, urbanisme et organisation des institutions.

En parallèle, les reprises de provision se sont élevées à 1,8 M€, dont 0,7 M€ d'admissions en non-valeur.

#### 5. Les frais financiers

Les frais financiers progressent de 130 k€ pour atteindre 1,98 M€.

Ce poste reste faible au regard des dépenses globales de fonctionnement (0,35 %)

## IV. L'investissement et son financement

### A. Les dépenses d'investissement

#### 1. Les dépenses d'investissement par nature

en M€	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>105,52</b>	<b>125,89</b>	<b>132,17</b>	<b>98,60</b>	<b>102,75</b>	<b>4,2%</b>	<b>4,16</b>
Immobilisations incorporelles	4,55	5,73	5,05	6,50	10,02	54,1%	3,52
Immobilisations corporelles et en cours	100,97	120,16	127,13	92,09	92,73	0,7%	0,64
<b>Opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,07</b>	<b>0,29</b>	<b>290,7%</b>	<b>0,21</b>
<b>Subventions d'investissement versées</b>	<b>3,74</b>	<b>2,38</b>	<b>8,49</b>	<b>5,10</b>	<b>4,06</b>	<b>-20,4%</b>	<b>-1,04</b>
<b>Autres dépenses d'investissement</b>	<b>8,00</b>	<b>2,57</b>	<b>1,86</b>	<b>0,71</b>	<b>1,12</b>	<b>56,4%</b>	<b>0,40</b>
<b>Dépenses d'investissement (hors dette)</b>	<b>117,66</b>	<b>130,84</b>	<b>142,52</b>	<b>104,48</b>	<b>108,21</b>	<b>3,6%</b>	<b>3,73</b>

**En 2021, les dépenses d'investissement hors dette s'élèvent à 108,2 M€.**

Elles se ventilent comme suit :

- **103 M€** de dépenses sous maîtrise d'ouvrage de la Mairie de Toulouse, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers.  
Cela concerne l'ensemble des opérations pluriannuelles d'envergure.  
D'un point de vue comptable, ces dépenses se répartissent comme suit :
  - o des immobilisations incorporelles, essentiellement des études pour un montant de 10 M€,
  - o des travaux pour un montant de 19,1 M€,
  - o des immobilisations corporelles (acquisitions et des travaux terminés) pour 73,6 M€,
  - o des opérations pour compte de tiers pour un montant de 0,3 M€ qui concernent les dépenses en matière d'hygiène et de santé, les travaux de dévoiement d'éclairage public et les travaux d'office sur l'IGH de Jean Jaurès.
- **1,1 M€ d'opérations financières** qui retracent les mouvements financiers et les participations au capital,
- **4,1 M€ de subventions d'équipements versées.**

## 2. La Programmation Pluriannuelle des Investissements

En 2021, **le niveau d'investissements de la Mairie de Toulouse est de 108,2 M€, soit une augmentation de 3,7 M€ par rapport à 2020**. L'exécution de la PPI délibérée est de 11,4 %.

De l'analyse par axe, il ressort que :

- Les investissements en matière de « **sécurité et tranquillité** » sont de 7,2 M€ ce qui représente près de 10% de la PPI délibérée.
  - o 2 M€ sont dédiés à la sécurité (1,5 M€ en 2020) avec la poursuite des investissements liés à la vidéoprotection (maintenance et déploiement du plan caméras), ainsi que le lancement des opérations structurantes liées au poste de police municipale et à l'extension du parc de la fourrière,
  - o le programme d'investissement annuel lié à l'éclairage public est stable (3,45 M€),
  - o les investissements de « mobilités et gestions des réseaux » sont de 1,3 M€ notamment pour le déploiement du Plan Local de Stationnement (PLS) et la relocalisation de la maison de quartier boulevard de Suisse nécessitée par le tracé de Toulouse Aerospace Express.
  
- Les équipements relatifs à l'animation de la « **vie de quartier et proximité** » sont de 47,7 M€ en 2021, 9,65 % du cadrage PPI de 494 M€.
  - o 58,5 % des investissements concernent **la politique éducative, soit 28 M€**. **12,5 M€ sont des investissements récurrents** (programmation annuelle de travaux courants, maintenance, mobilier scolaire, mobilier informatique), **et près de 15,5 M€ concernent la construction et l'extension de groupes scolaires**, dont les groupes scolaires Alphand, Barigoude, Olympe de Gouges ainsi que Grand selve et Patte d'oie.
  - o **9,3 M€** sont dédiés au **soutien et aux équipements sportifs**. Concernant les équipements sportifs, 3 M€ sont consacrés aux investissements courants, 0,6 M€ au titre du plan piscine (Alban Minville, Toulouse Lautrec, Pech David), 1,7 M€ pour le stade Faucher, 1,6 M€ pour les terrains synthétiques, ainsi que le terrain de sports Sastre dont les travaux se terminent en 2022. Les soutiens à l'investissement ont représenté 0,9 M€ de subventions d'investissement versées en 2021.
  - o **5,2 M€** sont recensés au titre des investissements relatifs à **l'action territoriale** notamment au sein des Quartiers Politique de la Ville (QPV). Ils concernent notamment les travaux de rénovation sur le bâtiment Oz'Iris rue de l'Ukraine à Bagatelle, ainsi que la création du centre d'animation îlot 8 à la Reynerie.
  - o **2 M€ concernent des investissements solidaires** au titre notamment des aides au logement (0,5 M€ dans le cadre du Pass Accession Toulousain et du dispositif Instal' Toit) ainsi que les premières réalisations de jardins partagés pour 0,1 M€ en 2021.

- **1,3 M€ sont dédiés à la politique petite enfance** principalement aux travaux d'investissements courants de rénovation, de mise en conformité du patrimoine ainsi qu'à la fourniture et au renouvellement du mobilier de puériculture. A noter le début de la réalisation du relais d'assistance maternelle à Guillaumet.
- Les investissements en matière d'**animation socio-culturelle, d'enfance et loisirs, la réglementation et l'hygiène**, s'élèvent à 1,7 M€. Ils concernent les programmations de travaux courants mais également des dépenses exceptionnelles liées au coronavirus.
- 8,3 M€ d'investissements concernent le « **développement durable et nature en ville** », pour un taux de réalisation par rapport au scénario de référence PPI de 8,64%.
  - **Près de la moitié concernent les espaces verts (4,2 M€)**. La réalisation 2021 porte notamment pour 2 M€ sur les travaux de programmation annuelle dont la rénovation des sols souples des aires de jeux place St George et Ponts Jumeaux, 0,8 M€ pour les travaux de végétalisation, et 0,46 M€ pour la modernisation des parcs.
  - **0,4 M€ pour l'environnement au titre des travaux et de sécurisation de la Garonne, ou encore du plan 100 000 arbres.**
  - **1,5 M€** consacrés au parc auto avec l'acquisition de **véhicules non émissifs**
  - L'immobilier, avec l'installation des leds dans les écoles et les travaux courants d'économies d'énergie, à un niveau de réalisation de **2 M€** en 2021.

L'effort en matière de développement durable se poursuit par le déploiement des leds sur les installations sportives. En 2021, près de 40 000 € ont été réalisés dans le renforcement des éclairages sur les terrains de sports de Pouvoirville et d'Amouroux.

- Les investissements liés au « **rayonnement municipal et modernisation** » sont de 45 M€. Ils représentent 16 % de la PPI délibérée, soit le plus fort taux de réalisation en 2021.
  - **L'entretien du patrimoine municipal et leur accessibilité consomme plus de 15 M€**, dont 4,4 M€ au titre des programmes courants, 0,4 M€ au titre de la restauration des façades du Capitole, 4,3 M€ liés aux travaux d'accessibilité dans le cadre de l'Ad'AP.
  - **9,3 M€ concernent des opérations d'aménagement**, dont 1,5 M€ d'acquisitions foncières à la Cartoucherie, 2,5 M€ pour les travaux de la chapelle St Joseph, 1,8 M€ au titre des réserves foncières pour les équipements publics.
  - **12,4 M€ de réalisations pour le numérique,**
  - **6 M€ pour les équipements culturels** dont 4,2 M€ pour les investissements courants (acquisition, entretien, rénovation pour la lecture publique, pour les archives), ainsi que 0,8 M€ relatifs aux travaux du musée des Augustins,

- 1,2 M€ de dépenses réalisées au titre des investissements courants pour les directions de la communication, des ressources humaines, de la cuisine centrale, de la commande publique et des moyens généraux,
- 0,4 M€ ont été réalisés au titre des participations au capital des SPL Agence d'attractivité, Métronum et Innovation et Entreprises.

	Cadrage PPI	Total réalisé 2021	% de réalisé 2021
<b>SECURITE ET TRANQUILITE</b>	<b>72,86</b>	<b>7,21</b>	<b>9,90%</b>
Sécurité	41,71	1,93	4,63%
Eclairage public	21,27	3,45	16,24%
Mobilités Gestion Réseaux	6,45	1,34	20,81%
Petite Enfance (Plan Particulier de Mise en Sureté)	0,93	0,48	52,03%
Education (plan de sûreté)	2,50	0,00	0,00%
Coordination Performance	0,00	0,00	-
<b>VIE DE QUARTIER ET PROXIMITE</b>	<b>494,11</b>	<b>47,67</b>	<b>9,65%</b>
Education	285,69	27,93	9,78%
Sports	62,30	9,37	15,04%
Aménagement (équipements mutualisés)	23,00	0,00	-
Direction Action Territoriale	55,43	5,17	9,33%
Solidarités	28,74	2,13	7,42%
Petite Enfance	19,97	1,37	6,88%
Direction Animation Socio-culturelle	12,70	0,83	6,52%
Enfance et Loisirs	3,76	0,57	15,10%
Réglementation	1,64	0,16	9,90%
Hygiene et santé	0,89	0,14	15,46%
<b>3 – DEVELOPPEMENT DURABLE ET NATURE EN VILLE</b>	<b>96,20</b>	<b>8,32</b>	<b>8,64%</b>
Espaces verts	33,34	4,22	12,66%
Environnement	16,85	0,38	2,23%
Parc Margele	1,00	0,00	-
Parc Auto	23,60	1,55	6,57%
Immobilier (Leds dans les écoles)	8,08	1,15	14,19%
Immobilier (travaux courants économies d'énergie)	11,93	0,98	8,22%
Sports (Leds pour les terrains)	1,40	0,04	2,79%
<b>4 – RAYONNEMENT MUNICIPAL ET MODERNISATION</b>	<b>280,86</b>	<b>45,01</b>	<b>16,03%</b>
Immobilier	90,52	15,66	17,30%
Aménagement	58,71	9,36	15,95%
Numérique	69,95	12,47	17,82%
Culture	54,12	6,01	11,10%
Communication	1,44	0,11	7,47%
Ressources Humaines	1,34	0,18	13,54%
Cuisine centrale	1,65	0,47	28,26%
Commande publique	0,60	0,06	9,41%
Moyens Généraux	2,52	0,35	13,84%
Participations au capital	0,00	0,36	-
<b>TOTAL</b>	<b>944,04</b>	<b>108,21</b>	<b>11,46 %</b>

## B. Le financement de l'investissement

en M€	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Ressources propres</b>	<b>81,57</b>	<b>96,27</b>	<b>121,46</b>	<b>79,05</b>	<b>83,67</b>	<b>5,9%</b>	<b>4,63</b>
Epargne nette	45,33	55,58	61,67	37,73	46,11	22,2%	8,38
FCTVA	11,38	14,97	25,52	17,93	15,53	-13,4%	-2,40
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	10,16	2,28	0,91	-60,0%	-1,37
Subventions d'investissement reçues	11,48	9,76	6,93	9,76	13,92	42,7%	4,16
Produits des cessions d'immobilisations	9,50	12,32	13,96	8,51	3,72	-56,3%	-4,79
Opérations pour compte de tiers	0,14	0,00	0,00	0,17	0,04	-76,0%	-0,13
Autres recettes d'investissement	3,74	3,64	3,22	2,66	3,44	29,3%	0,78
<b>Emprunt nouveau</b>	<b>31,82</b>	<b>30,12</b>	<b>20,02</b>	<b>60,11</b>	<b>40,02</b>	<b>-33,4%</b>	<b>-20,09</b>
<b>Recettes d'investissement</b> (y.c. produits de cession)	<b>113,39</b>	<b>126,39</b>	<b>141,48</b>	<b>139,16</b>	<b>123,69</b>	<b>-11,1%</b>	<b>-15,47</b>

En 2021, la Mairie de Toulouse a financé son programme d'investissement avec :

- de l'autofinancement / épargne nette à hauteur de 46,1 M€, en hausse de 22,2 % par rapport à 2020,
- des recettes propres d'investissement, pour 37,6 M€ ;
- des emprunts nouveaux, pour 40 M€.

### 1. Les recettes d'investissement

#### a) FCTVA et divers : 19,89 M€

Le Fonds de Compensation de la TVA a été perçu pour un montant de 15,5 M€ correspondant aux dépenses d'équipement réalisées sur l'année N-1.

Le niveau de la Taxe d'Aménagement Majorée perçue en 2021 s'élève à 0,91 M€ en recul de 60% par rapport à 2020. Cette baisse s'explique essentiellement par l'impact de la crise sanitaire sur les instructions des autorisations d'urbanisme.

#### b) Les subventions : 13,92 M€

La Mairie de Toulouse a perçu 13,9 M€ en 2021 de subventions. Les principaux financeurs sont le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour 6,44 M€, la CAF pour un montant de 1,71 M€, l'Etat avec près de 3,67 M€, dont 0,24 M€ au titre de la DRAC et enfin la Région Occitanie avec 0,41 M€.

Elles concernent principalement les secteurs suivants :

- L'Education : 7,12 M€ se répartissant comme suit :
  - o 3,63 M€ pour la construction des groupes scolaires, dont 0,6 M€ respectivement pour les groupes scolaires Bordeblanche, Grand selve et Malepère; 0,56 M€ pour le groupe scolaire Simone Veil, 0,20 M€ pour le groupe scolaire Olympe de Gouges et enfin 1,07 M€ pour le groupe scolaire de la Cartoucherie ;
  - o 1,20 M€ au titre des dépenses de maintenance des bâtiments scolaires ;
  - o 1,08 M€ au titre du versement de la société Aéroport Toulouse Blagnac dans le cadre du plan silencio.
- Le secteur social : 2,42 M€ dont 1,12 M€ pour le centre d'animation du quartier de la Reynerie, 0,48 M€ pour la création de 2 structures d'accueils Jeunes au 95 rue Renan,

0,37 M€ pour la création d'un tiers lieu favorisant l'accès à l'alimentation des personnes hébergées à l'hôtel et 0,2 M€ pour la mise en accessibilité du musée des Augustins ;

- La Petite Enfance avec 0,80 M€ répartis comme suit :
  - o 0,55 M€ pour l'entretien du bâti de la petite enfance,
  - o 0,25 M€ pour le plan de développement des équipements de la petite enfance dont 0,12 M€ pour le réaménagement de la halte-garderie des Minimes et 0,13 M€ pour la salle polyvalente des sept deniers.
- Le Sport : 1,2 M€ dont 0,64 M€ pour la mise en place de terrains synthétiques et/ou d'éclairages LED à la Ramée, aux stades Struxiano, Vincent Serrer et stade Faucher et 0,24 M€ pour la piscine Alban Minville.

#### **c) Les cessions d'immobilisations : 3,72 M€**

Les principales cessions de l'exercice concernent :

- la vente d'une emprise foncière située rue Thomas Edison à la société Premium Promotion pour la réalisation de 16 maisons individuelles pour un montant de 1,5 M€,
- la vente d'un terrain situé 63 route de Blagnac à la société Sopic pour la réalisation d'un immeuble de 17 logements et un commerce de restauration en rez-de-chaussée pour 1 M€,
- dans le cadre de sa relocalisation, la société la Maison de la Peinture a acquis pour 0,54 M€ la parcelle située 17 boulevard de Suisse (local désaffecté du service mobilier de la direction des bâtiments et de l'architecture). En effet, la société cherchait un nouvel emplacement après la cession de la parcelle située 105 boulevard de Suisse à Tisseo pour la création d'une future station de la 3ème ligne de Métro,
- la vente d'un terrain situé 15 chemin de la Flambère à Toulouse Métropole Habitat pour la construction de 19 logements sociaux, pour 0,33 M€.

#### **d) Les opérations pour compte de tiers et remboursements de travaux : 0,04 M€**

En 2021, les services Hygiène et Santé de la Mairie de Toulouse sont intervenus pour éliminer les encombrants dans les logements de particuliers affectés par le syndrome de Diogène. Ces interventions ont été refacturées aux tiers concernés pour 0,03 M€.

Le remboursement des travaux d'intervention sur l'immeuble situé 76 allées Jean Jaurès s'élève à 0,01 M€.

#### **e) L'épargne nette : 37,7 M€**

Elle correspond à l'excédent dégagé de la section de fonctionnement diminué du remboursement du capital de la dette. Elle représente 7,3 % des recettes réelles de fonctionnement.

## **2. L'emprunt**

Le montant des emprunts nouveaux contractés par la Mairie de Toulouse pour financer l'investissement s'élève à 40 M€ pour l'exercice 2021.

## V. L'endettement

### A. Evolution de l'encours

#### Un encours de dette en progression en 2021

L'encours de dette de la Mairie de Toulouse au 31 décembre 2021 est de 220,58 M€, en hausse de 12 % par rapport à l'exercice 2020 (+ 23,07 M€).

Il a été impacté par les mouvements suivants :

- amortissement annuel du capital à hauteur de 16,93 M€,
- mobilisation de nouveaux emprunts pour un montant total de 40 M€.

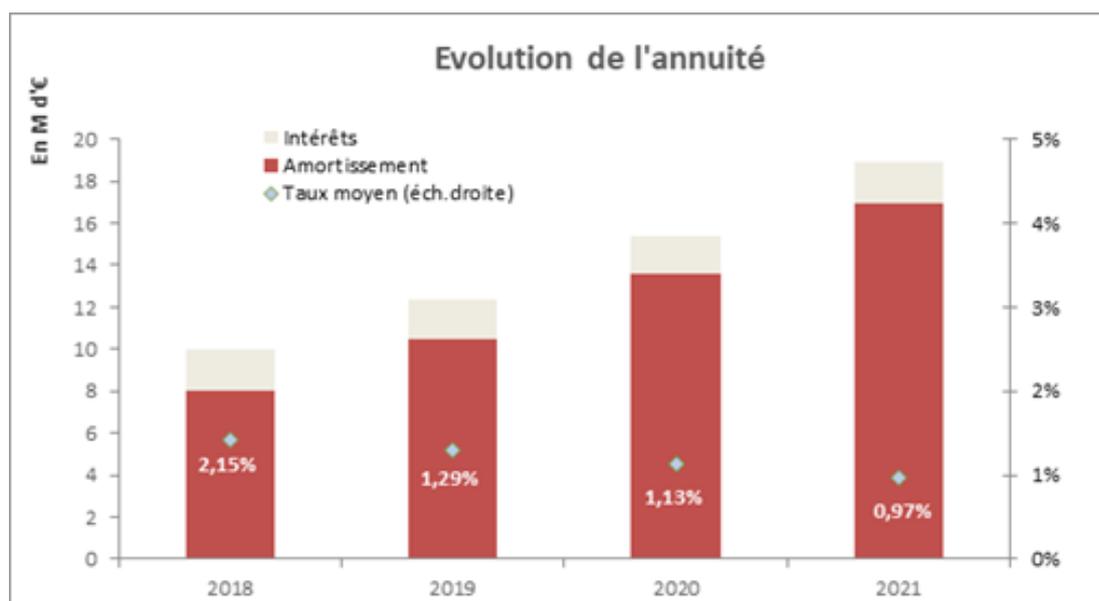
En 2021, les conditions de financement sont restées très favorables pour le financement des collectivités locales, grâce à une politique monétaire toujours très accommodante menée par la Banque Centrale Européenne (BCE). En effet, en soutien à l'activité économique, toujours marquée par les impacts de la crise sanitaire, l'institution a maintenu ses programmes d'achat d'actifs (PEPP « Pandemic Emergency Programme Purchase », APP « programme d'achat d'actif « classique ») et ses taux directeurs à des plus bas historiques.

Les taux interbancaires ont continué d'évoluer en territoire négatif sur l'exercice 2021 et les taux longs sont restés très bas, soutenus par les injections de liquidité massives et par les plans de soutiens budgétaires mis en place par les gouvernements européens pour soutenir leurs économies domestiques. Ces interventions massives ont permis à l'économie française notamment de retrouver son niveau d'avant crise, avec un PIB qui a atteint une croissance de +7 % après avoir enregistré une contraction historique de 8 % en 2020.

Au cours des derniers mois de l'année, les perspectives en termes d'inflation ont commencé à attiser les craintes d'un resserrement monétaire plus rapproché qu'anticipé. Les banquiers centraux ne qualifient plus l'inflation de transitoire et estiment qu'elle risque d'être plus durable que prévue. Les taux longs sont devenus plus volatiles, avec une tendance haussière.

L'environnement de taux, encore très favorable en 2021, a permis à la collectivité de continuer de mobiliser des taux fixes très intéressants. **Ainsi le taux moyen a continué à diminuer, à 0,97 %** contre 1,13 % en 2020.

Malgré une progression des frais financiers (+8 %), l'annuité augmente de 23 % par rapport à 2020 du fait de l'augmentation de l'endettement et donc des remboursements annuels.



L'encours de dette de la collectivité est composé à 100 % de contrats classés A1, soit le niveau le plus sûr de la charte Gissler.

Les emprunts à taux fixe voient leur part augmenter en 2021 suite à la mobilisation de deux contrats de ce type auprès de l'AFL et de la Société Générale (73 % contre 67 % en 2020).

Caractéristique de la dette au 31/12	2017	2018	2019	2020	2021
Encours de dette*	119 482 077,55	141 443 611,48	150 981 280,25	197 513 287,06	220 581 673,24
Taux moyen	1,44 %	1,43 %	1,29 %	1,13 %	0,97 %
Durée de vie moyenne	9 ans et 1 mois	8 ans et 3 mois	7 ans et 5 mois	7 ans et 4 mois	7 ans et 5 mois

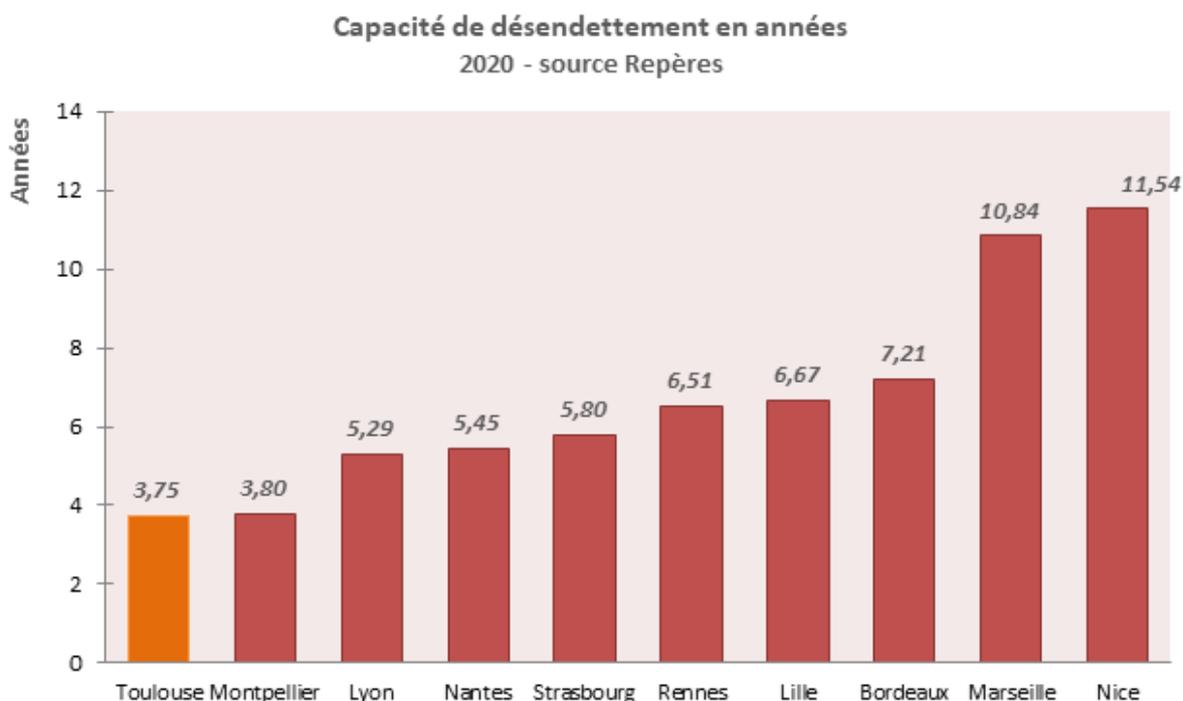
\*hors dépôt et cautionnement

## B. Capacité de désendettement

La capacité de désendettement permet de calculer le nombre d'années théorique nécessaire à la collectivité pour amortir son stock de dette à condition qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute.

Fin 2021, la capacité de désendettement de la Mairie de Toulouse est en légère baisse par rapport à 2020 se situant autour de 3,49. Ceci s'explique par une augmentation de l'épargne brute plus forte que l'augmentation de l'endettement grâce à un rebond des recettes fiscales et tarifaires. La collectivité se maintient ainsi largement en deçà du seuil d'alerte de 12 ans et du seuil d'insolvabilité de 15 ans.

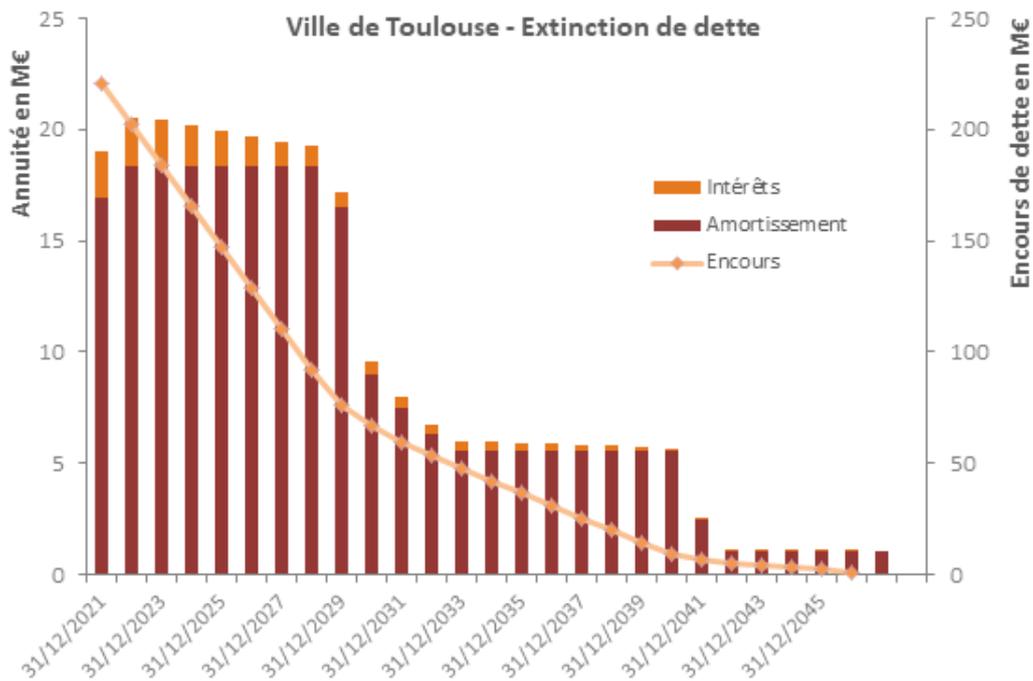
En comparaison avec les principales communes de plus de 200 000 habitants (hors Paris), elle continue d'afficher le niveau le plus faible, tout comme en 2020 (dernières données comparables connues).



### C. Extinction de l'encours de dette

L'extinction de l'encours de dette révèle des annuités en paliers, indicateurs d'une dette jeune, distribuée sur différentes durées.

L'augmentation de l'encours en 2021 entraîne une hausse des remboursements avec un an de décalage. Un palier se dessine nettement en 2030, tenant au fait que de nombreux emprunts se terminent à cette période : des emprunts de 2014 remboursables sur 15 ans, ainsi que des contrats de 2019 d'une durée de 10 ans.



2021

Rapport du  
compte administratif



## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 22-0282

N° de passage en séance : 3.2

Objet de l'acte : Compte Administratif 2021 - Budget Principal

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires

Date de la séance : 01 juillet 2022

Identifiant unique de l'acte :

Date de transmission en Préfecture : 04/07/2022

Date de réception en Préfecture : 04/07/2022

**- Document à conserver avec l'original de l'acte -**